Demandez Tous
LE
BOCK
MEYERBEER
35, Rue Meyerbeer
ROUBAIX
Téléphone 421 et 2471

70e Année. — N° 314. Le numéro : 20 centimes MARDI 10 NOVEMBRE 1925.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois, 17.00 ; 6 mois, 32.00 ; 1 an, 60.00 / France et Belgique..... » 18.00 ; » 34.00 ; » 64.00 / Union postale..... » 26.00 ; » 50.00 ; » 92.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS { ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1906. Inter, 6. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 37 Lille.

BILLET PARISIEN

Inflation ou moratoire ?

(D'UN REDACTEUR SPECIAL)

PARIS, 9 NOVEMBRE (MINUIT).

La situation financière ne s'est pas encore éclaircie; mais des tendances nouvelles se sont néanmoins affirmées aujourd'hui. La Commission des Finances qui avait, la veille, accepté la motion Vincent-Auriol, a changé d'attitude. Elle a repoussé par 15 voix contre 15 et des abstentions, une motion socialiste tendant à hypothéquer les biens fonciers.

Le Gouvernement a, d'autre part, repoussé nettement toute idée de moratoire ou de consolidation, malgré l'avis des socialistes. Il faut pourtant choisir entre le péril de l'inflation et celui du moratoire, car on en est venu à un point où l'on ne peut plus conjurer les deux périls à la fois.

Ou bien l'Etat donnera aux porteurs de bons qui se pressent à ses guichets, du papier fraîchement sorti de la presse à billets, ou bien il les priera de repasser un peu plus tard... Sans doute, la meilleure politique eût été d'inspirer la confiance à ces porteurs de bons qui, au lieu de demander le remboursement, les auraient renouvelés.

Mais voyons la situation non pas selon nos désirs, mais telle que nous l'a laissée la politique cartelliste.

— Le moratoire, dit le Gouvernement, c'est le reniement par l'Etat de ses engagements. C'est la faillite. Quelle impression désastreuse une pareille mesure ne produirait-elle pas? Affolés par l'annonce d'un pareil projet, tous les porteurs de Bons de la Défense Nationale en exigeraient immédiatement le remboursement. Il faudrait faire de l'inflation pour les satisfaire. Donc, à vouloir éviter l'inflation à tout prix, on la précipiterait plus sûrement.

— Dans la voie glissante où vous vous engagez, disent de leur côté les cartellistes, craignez de ne plus pouvoir vous arrêter. Vous comptez limiter l'émission de papier nouveau à un certain chiffre; rien ne nous assure que ce chiffre ne sera pas dépassé. En diffusant de nouveaux billets de banque dans l'économie du pays, vous faites monter les prix et, par conséquent, vous déséquilibrez votre budget. D'où nécessité d'une nouvelle inflation pour faire face au déficit. C'est le rocher de Sisyphe.

Peut-on concilier de pareille antinomies? En attendant, le temps qui passe rend de plus en plus urgents les besoins de la Trésorerie. Comment franchira-t-on le défilé des échéances?

R...

LES CHANGES

	SAMEDI	LUNDI
LIVRE	119.90	122.10
DOLLAR	24.82	25.20
BELGIQUE ...	112.325	114.50

EN SYRIE

UNE NOUVELLE ATTAQUE CONTRE DAMAS

Damas, 9 novembre. — Damas a eu une nouvelle nuit de terreur, des rebelles ont attaqué la porte Est de la ville et tenté d'emporter d'assaut les défenses françaises. Pendant une heure la lutte fut d'une violence inouie. A l'aube, les rebelles repoussés de toutes parts, battirent en retraite.

Le matin, des milliers de chrétiens quittèrent la ville et l'exode continue.

On s'attend à une grande bataille entre Damas et Hons. Les Français se préparent, en effet, à encercler les rebelles avec l'aide d'une nombreuse cavalerie.

Le départ du général Sarrail

Beyrouth, 9 novembre. — Le général et Mme Sarrail se sont embarqués sur le *Sphinx*.

Retour d'un des héros de Soueïda

Marseille, 9 novembre. — Parmi les passagers du paquebot *Lotus*, courrier de Syrie et d'Egypte, se trouvait le commandant Tommy-Martin qui fut commandant d'armes de Soueïda pendant tout le siège de la ville.

Trois Bédouins assassins exécutés à Damas

Damas, 9 novembre. — Trois Bédouins, qui avaient participé en septembre dernier, à l'attaque du convoi postal de Bagdad, attaque qui coûta la vie au capitaine Carpentier, ont été pendus. Leurs cadavres sont restés exposés au gibet pendant plusieurs heures.

La Chambre s'ajourne à mardi

Paris, 9 novembre. — La Chambre a ouvert la séance à 15 h. 10, sous la présidence de M. Herriot, qui prononce l'éloge funèbre de M. Claussat.

Puis, sur la demande de M. Malvy, la Chambre s'est ajournée à mardi 15 heures.

Trois ouvriers d'usine asphyxiés

Deux sont morts

Nancy, 9 novembre. — A la suite d'échappements de gaz, aux usines de Pompey, trois ouvriers furent asphyxiés; deux sont morts, on espère sauver le troisième.

Les projets du Gouvernement

devant la Commission des finances de la Chambre

LE DÉSACCORD DE M. PAINLEVÉ ET DES SOCIALISTES

Paris, 9 novembre. — La Commission des Finances de la Chambre s'est réunie ce matin, pour continuer l'examen du projet d'assainissement financier déposé par le Gouvernement. Elle a entendu M. Painlevé et M. Georges Bonnet, qui étaient accompagnés de M. Moreau-Néret, sous-directeur du mouvement général des fonds, et M. Baudouin, inspecteur des finances, chef-adjoint du Cabinet.

D'après les renseignements fournis par les assistants à l'issue de la réunion, le président du Conseil, qui avait été invité à venir devant la Commission, s'est expliqué en premier lieu sur les attributions de la caisse d'amortissement telles quelles sont prévues à l'article 2 du titre II de son projet, et particulièrement sur la faculté d'émission de bons donnés à la caisse nationale par cet article. Sur ce point, M. Painlevé a admis que la caisse nationale n'aurait pas la faculté d'émission, mais seulement le pouvoir de renouveler les bons existants.

LA CONSOLIDATION DES BONS A MOINS D'UN AN

Une discussion s'est alors instituée entre M. Léon Blum et le président du Conseil sur la question de la consolidation des bons et valeurs du Trésor à échéance de moins d'un an.

M. Painlevé a déclaré qu'il était absolument opposé à une mesure de cette nature qui, selon lui et ses services techniques, entraînerait de graves conséquences, notamment en ce qui concerne le crédit futur de l'Etat.

LES BESOINS DE LA TRESORERIE

Après cet exposé, M. Painlevé a représenté que d'ici la fin de l'année, la Trésorerie aurait à faire face d'une part à des remboursements de Bons venant à échéance le 8 décembre, pour une somme de 2.690 millions, et, d'autre part, à des besoins urgents, tels que le paiement des indemnités pour les fonctionnaires et les augmentations de pensions. Ces besoins totaux de la Trésorerie, d'ici fin décembre 1925, s'élèveraient à 5.060 millions, y compris les 2.690 millions du remboursement.

Toutefois, c'est à ces 2.690 millions que se trouverait chiffrée l'augmentation de la circulation monétaire sous forme d'avance à la caisse d'amortissement, ces avances devant être d'ailleurs remboursables à la Banque de France au fur et à mesure des rentrées de la contribution nationale.

M. Dariac, intervenant à ce moment, a demandé au président du Conseil de préciser son attitude à l'égard de la motion de MM. Vincent-Auriol et Lasalle, votée la veille et qui excluait toute inflation en même temps qu'elle demandait au Gouvernement d'apporter à son projet de nouveaux aménagements.

M. Painlevé a répété qu'il jugeait inévitable de recourir, d'ici la fin de l'année, à une augmentation limitée et passagère de la circulation monétaire, pour assurer le remboursement des bons venant à échéance le 8 décembre prochain et qu'il demeurait l'adversaire de la consolidation des bons à court terme.

L'IMPOT SUR LE CAPITAL

M. Dariac, se tournant alors vers son collègue socialiste, M. Vincent-Auriol, lui demanda si ses amis et lui étaient d'accord sur ce point avec le président du Conseil. Il lui demanda s'il comptait s'inspirer de la deuxième partie de la motion de MM. Vincent-Auriol et Lassalle en accentuant son projet dans le sens d'un prélèvement sur le capital.

Après avoir déclaré qu'il était prêt à accepter les suggestions de la Commission pouvant rentrer dans le cadre de son projet, M. Painlevé a fait une critique des divers systèmes de prélèvement sur le capital proposés et a fait connaître que, d'accord avec les services du Ministère des Finances, il ne pouvait se rallier à ces formules.

LA DECISION REPORTEE A L'APRES-MIDI

Après le départ du président du Conseil, M. Blum a avisé la Commission qu'il se proposait, dès cet après-midi, de la mettre en mesure de se prononcer définitivement entre le système de la consolidation des bons et celui de l'inflation.

La séance a ensuite été levée.

UN PROJET DE CONTRIBUTION DIRECTE

M. Aubriot, député de Paris, vient de déposer sur le bureau de la Chambre, un projet de contribution directe à répartir entre les contribuables proportionnellement à leurs ressources et destiné à assurer l'équilibre du budget et l'amortissement progressif de la dette publique intérieure. Ce projet remplace les impôts existants: l'impôt sur le revenu à partir du 1er janvier 1926 et la taxe sur le chiffre d'affaires à partir du 1er juin 1926, par un seul impôt, dont le montant est fixé à 18 milliards, dont 13 pour le budget et cinq pour l'amortissement. Cet impôt serait réparti par les préfets de chaque commune suivant les déclarations des ressources des contribuables.

Le redressement DE la situation financière

LE PROJET DE M. LOUCHEUR

Consolidation des bons à court terme; amortissemnet en 45 ans de la dette totale par une contribution sur toutes les formes de la richesse

M. Loucheur a été longuement entendu par la Commission des Finances, à laquelle il a exposé les moyens propres, selon lui, à assainir notre situation financière. Il a déclaré, au surplus, être décidé à les porter devant la Chambre.

M. Loucheur, déjà précédemment, avait successivement envisagé toutes les formes de la richesse et cherché quelle contribution on pouvait légitimement leur demander. Parallèlement il avait cherché quelles dispositions d'ordre technique on pouvait imaginer capables de compenser par leur effet le sacrifice consenti.

Dans sa pensée on ne devait toucher ni aux billets de banque qui sont davantage les moyens de transaction que de la richesse acquise, ni à la vieille rente 3 %. On ne se serait pas davantage inquiété des 22 milliards — à cette époque — d'avances de la Banque de France à l'Etat. Leur amortissement, à raison de 800 millions par an, suivant les conventions intervenues, assurait leur extinction dans un temps suffisamment rapproché.

Pour les obligations à court terme, M. Loucheur proposait que soit à la fois prorogée de dix ans leur échéance et diminué de 1 % d'abord, de un et demi ensuite, leur intérêt. Pour les rentes perpétuelles à 4, 5 et 6 %, il prévoyait une conversion générale sur le taux le plus bas. Mais — et c'est là un exemple de la compensation que j'indiquais plus haut — les titres désignés par le tirage au sort pour le remboursement l'auraient été à leur prix d'émission. Au surplus ils auraient été admis pour leur valeur au pair dans le paiement des droits de succession. Ces deux dispositions, de l'avis de financiers avisés, étaient de nature à leur assurer un rapide et sérieux relèvement de valeur en Bourse.

Un impôt de 10 % aurait frappé les coupons des valeurs des sociétés industrielles et commerciales: rachetable par le versement immédiat de huit pour cent de leur capital.

Egalement était prévue une légère augmentation du taux d'impôt des propriétés immobilières. Aucune taxe supplémentaire n'était perçue en cas de transmission par héritage familial. Une taxe de 8 % rachetant l'augmentation annuelle devait être prélevée en cas de vente.

Pour imposer les meubles, bijoux et objets d'art, M. Loucheur prévoyait la perception au profit de l'Etat d'une somme égale à celle de la prime afférente à l'assurance de ces « biens oisifs » contre l'incendie.

Toutes ces sommes recueillies et toutes ces économies réalisées sur le montant actuel des arrérages de la dette devaient aller à une caisse d'amortissement placée sous le haut contrôle de l'Etat mais totalement indépendante de lui et gérée par un véritable comité d'union nationale.

Pour faire image et situer sa pensée à cet égard, M. Loucheur disait que les membres de ce comité devraient aller du cardinal Dubois et de M. de Rothschild à M. Jouhaux.

Les prévisions de l'auteur du projet étaient que sa mise immédiate en pratique aboutirait à l'amortissement, en dix ans, de 45 milliards de la dette flottante et à l'amortissement en 1955 des trois quarts de la dette publique totale.

Il n'échappera pas que l'effort financier nécessaire au redressement du pays était dans ce plan demandé à tous mais qu'il était étroitement lié au travail de tous et que les sommes prélevées annuellement sur le produit de l'activité nationale pouvaient annuellement se reconstituer.

On voit aussi qu'à une allure plus ralentie mais plus sûre il allait en fait beaucoup plus loin que le projet de prélèvement sur le capital soumis au même moment par le groupe socialiste à la commission des finances et évitait l'inflation, si redoutée de tous.

Le projet d'attentat contre M. Mussolini

On dit que M. Zaniboni, en sa qualité d'officier de réserve, sera jugé par un conseil de guerre. Tout homme reconnu coupable de complot contre le ministre de la guerre, M. Mussolini assume ces fonctions, avec l'intention de tuer, encourra, dit le Code de justice militaire, une peine allant de 15 à 20 ans de travaux forcés.

COMMENT FUT DÉCOUVERT le PROJET

L'avocat Quaglia, qui avait été arrêté en même temps que M. Zaniboli, a, comme on sait, été relâché et reconduit à son domicile particulier, devant lequel la police exerce une surveillance.

C'est à Alexandrie, en Piémont, que M. Zaniboni prit ses dispositions pour l'exécution de son projet et qu'il mit au courant M. Quaglia, son ami politique, lequel crut qu'il s'agissait d'un simple bluff. Mais lorsqu'il se rendit compte que la chose était sérieuse et que l'ex-député socialiste s'était procuré un mousqueton avec une lunette de mire et l'argent nécessaire pour assurer sa fuite, M. Quaglia aurait tenté d'abord de le dissuader de commettre son attentat. Puis, voyant que ses conseils n'avaient aucun succès près de M. Zaniboni, il résolut d'avertir la police, ce qu'il fit, en effet, dès son arrivée à Rome, mais en demandant à la police qu'il soit permis au coupable de se réfugier à l'étranger, conformément au précédent de l'affaire Garibaldi.

A peine informée, la Sûreté générale obligea M. Quaglia à préciser la date de l'attentat et la manière dont il devait être exécuté, le menaçant d'arrestation pour complicité. N'ayant pas obtenu les noms des complices, la police fila M. Quaglia et réussit à tout découvrir.

Un drame au Jardin zoologique de Manchester

Une employée préposée au nettoyage des cages est tuée par un tigre

Londres, 9 novembre. — Un tragique accident a eu lieu, au Jardin zoologique de Manchester. Une veuve de 52 ans, Mrs Lambert, a été tuée par un tigre.

Depuis plus de vingt ans Mrs Lambert procédait chaque jour au nettoyage des cages de certaines bêtes féroces. Elle pénétra, comme à son habitude, dans la cage du tigre, qu'elle se mit en devoir de balayer. Soudain, les gardiens, qui avaient souvent admiré Mrs Lambert se livrant, en toute tranquillité, sous l'œil indifférent de l'animal, à sa besogne quotidienne, entendirent un cri déchirant. Ils se précipitèrent au secours de la pauvre femme. Mais, hélas! il était trop tard... La bête s'était précipitée sur la malheureuse et, rendue folle par l'odeur du sang, s'acharnait furieusement sur sa proie.

Les gardiens eurent beaucoup de peine à maîtriser le fauve. Lorsqu'il eut lâché prise, Mrs Lambert gisait sans vie, la nuque brisée par la terrible mâchoire, les bras affreusement déchirés à coups de griffes.

M. Claussat, député, meurt à la chasse

Chartres, 9 novembre. — M. Claussat, député socialiste du Puy-de-Dôme, est mort subitement d'une hémorragie cérébrale au cours d'une partie de chasse.

Le docteur Claussat était un des plus anciens militants du parti socialiste auquel il était affilié depuis l'âge de 20 ans, en 1894. Il était né à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme), le 12 octobre 1874.

Nouveaux émissaires riffains à Tanger

Le correspondant de la *Westminster Gazette* à Tanger annonce que le capitaine Gardiner, qui fut en temps l'agent d'Abd-el-Krim à Londres et se décorait même du titre d'« ambassadeur du Riff », est arrivé la nuit dernière dans le port de Tanger, à bord de son yacht le *Silver Crescent*, sur lequel il était parti il y a quelques mois, pour faire, a-t-on dit, une croisière commerciale dans les ports de la Méditerranée. Le navire était chargé de marchandises de toute sorte qui passaient pour des échantillons.

Le capitaine Gardiner, qui a été acquitté au mois de mai dernier, à Londres, de l'accusation qui pesait sur lui d'avoir escroqué une somme de 200.000 livres sterling, est un des plus extraordinaires aventuriers de ce temps. Expert en opérations de sauvetage, il a, pendant des années, parcouru toutes les mers du monde, renflouant des épaves et retirant l'or de leurs flancs. Il mouilla des mines pour les Russes à Port-Arthur et faillit être fusillé après l'explosion du *Petropaulosk*.

Le fait que le capitaine Gordon Canning, le fondateur et président du Comité anglais du Riff, est, lui aussi à Tanger, donne lieu de penser qu'Abd-el-Krim va tenter d'ouvrir, par l'intermédiaire de ces deux hommes, des négociations de paix.

Le bruit court que plusieurs chefs riffains seraient à bord du *Silver Crescent*.

Les Riffains concentreraient des troupes à Chechaouen, dont le but d'attaquer les lignes espagnoles.

La mort de Philippe Daudet devant le jury de la Seine

Un témoin affirme avoir constaté le suicide

Paris, 9 novembre. — La treizième audience a été ouverte à 12 h. 30. Public très restreint, salle très calme.

ON CONTINUE L'AUDITION DES TÉMOINS

M. Faralicq, commissaire aux délégations judiciaires, est entendu sur la photographie du jeune Philippe Daudet qui parut dans le journal « Le Libertaire » quelques jours après la mort de l'enfant. On sait que la Préfecture de police avait demandé, à la famille Daudet, une photographie du jeune Philippe. La famille Daudet eut la surprise de retrouver une reproduction de cette photographie dans le numéro spécial du « Libertaire » qui assurait révéler les mystérieux dessous de la mort de Philippe Daudet. M. Faralicq explique, aux jurés, qu'il a été, lui aussi, très surpris par la vue de cette photographie de Philippe Daudet.

M. Flabert, armurier, explique aux jurés le maniement du revolver avec lequel Philippe Daudet a été tué ou s'est suicidé.

Un journaliste, M. Baron, qui fut chargé de faire une enquête au « Libertaire » ainsi qu'un grenier de Gringoire rencontra Davray le chansonnier qui lui dit qu'il avait prêté de l'argent à Philippe Daudet et que celui-ci avait été victime des anarchistes.

La concierge de l'immeuble dans lequel Bajot est locataire, Mme Perrier, déclare qu'elle ne peut pas croire que M. Bajot s'est rendu complice d'un meurtre.

M. Monteux, négociant, 156, boulevard Magenta, raconte qu'il a voulu porter secours au suicidé du taxi de Bajot; mais, dit-il, ce dernier a été dirigé tout de suite sur Lariboisière par ordre du brigadier et des agents qui étaient de service sur le boulevard à ce moment-là.

UN TÉMOIN AFFIRME AVOIR CONSTATÉ LE SUICIDE

La déposition de **M. Zafran**, employé de M. Monteux est très affirmative. La salle l'écoute dans un silence absolu.

— J'ai pu, dit-il, assister au drame en son entier. Il était 4 h. 1/4 précises. Je me trouvais devant la porte de la maison, puisque mon service d'étalagiste m'y appelle.

Tout d'un coup, j'entends une détonation. Etait-ce un éclatement de pneu? Je le croyais sur le moment, car la circulation n'était pas très active. Justement, une voiture automobile qui longeait le trottoir s'arrête à dix mètres de moi environ, qui me trouvais alors au 126, boulevard Magenta.

Le chauffeur descend de sa voiture, ouvre une portière, la referme; puis je le vois courir à la recherche d'un agent. Je suis allé jusqu'à la voiture qui stationnait. Et j'ai compris, en voyant le voyageur du taxi, couché sur le côté gauche. La main qui pendait n'était pas encore rouge de sang. Lorsque j'y suis retourné une deuxième fois, car je ne pouvais pas demeurer tout le temps devant cette voiture, la main du voyageur était rougie par le sang.

— C'est donc que l'hémorragie venait de se produire, remarque Me Noguères, avocat de Bajot.

« Sous la voiture, continue M. Zafran, j'aperçus de larges traces de sang, grandes comme des pièces de cent sous. »

Me Marie de Roux s'étonne que le témoin Zafran ait attendu trois semaines avant de venir dire à la justice ce qu'il avait vu le 24 novembre 1923.

La partie civile réplique, qu'au début de cette affaire, tout le monde croyait au suicide et que la déposition de M. Zafran ne s'imposait pas.

L'audience est suspendue quelques minutes.

A la reprise, on entend un autre témoin, Mlle **Lelièvre**, également employée chez M. Monteux; elle a vu sous la voiture, des taches de sang.

Le brigadier Lhuissier, un autre témoin, raconte que le 24 novembre 1923, lorsqu'un chauffeur de taxi vint lui dire qu'un client s'était tué dans son automobile, il faisait très sombre.

Le brigadier Lhuissier s'approcha du taxi. Il aperçut un homme, le buste en avant, la tête inclinée à gauche. Cet homme portait une casquette. Il avait un pardessus.

— J'ai saisi, poursuit le brigadier Lhuissier, le pistolet; j'ai pris toutes mes précautions pour ne pas enlever les empreintes qui pouvaient adhérer au pistolet.

La défense fait observer que l'on n'a relevé aucune empreinte digitale sur le pistolet.

Il s'agit maintenant de savoir si le brigadier Lhuissier a fait manœuvrer la glissière du revolver trouvé dans le taxi de Bajot. Il assure qu'il ne l'a pas fait.

La défense insiste longuement sur ces détails. Elle estime qu'une balle a été ajoutée dans le tiroir au commissariat pour confirmer la thèse du suicide.

On entend M. Bruno, le secrétaire du commissariat.

Puis le président donne lecture d'une lettre de M. Regnier, sénateur de l'Allier, qui était avocat à Moulins lorsque M. Lannes y était fonctionnaire.

M. Regnier estime que dans tous les racontars qui ont été rapportés sur M. Lannes, il n'y a absolument rien d'exact.

L'audience a été ensuite levée et la suite des débats renvoyée à mardi.

MODERNES ARGONAUTES

A Marseille, soixante-dix de nos concitoyens du Nord s'embarquent aujourd'hui pour la Nouvelle-Calédonie afin d'y entreprendre la culture du coton

UN GROUPE DES FUTURS PLANTEURS DE COTON DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE QUI S'EMBARQUENT AUJOURD'HUI A MARSEILLE

Nous avons tenu nos lecteurs au courant de l'intéressante initiative prise par un groupe de nos concitoyens de Roubaix, Tourcoing, Lille et environs en vue de la culture du coton dans notre colonie océanienne, la Nouvelle-Calédonie.

Ce projet est né de la crise d'approvisionnement qui s'annonce pour notre industrie cotonnière. Son exécution, aujourd'hui commencée, a été facilitée par le besoin et le goût d'entreprise qui semblent animer les jeunes générations françaises. De cela, on ne saurait trop se réjouir, d'abord pour la vertu que l'action méthodique et courageuse comporte en elle-même, ensuite pour le concours que de telles entreprises peuvent apporter à la prospérité économique nationale.

La Coopérative de Colonisation néo-calédonienne

Les colons se sont constitués en *Coopérative Mutuelle de Colonisation Néo-Calédonienne*, groupant des jeunes gens, des familles avec ou sans enfants, soit environ soixante-dix personnes, dont une cinquantaine de travailleurs proprement dits.

L'arrivée à Marseille

Partis de Tourcoing, Roubaix et Lille dimanche matin, les colons sont arrivés à bon port lundi matin à Marseille.

L'embarquement. — Soixante jours de traversée

C'est aujourd'hui mardi 10 novembre, que les modernes Argonautes doivent s'embarquer sur le paquebot l'*Elkantara*, emmenant avec eux un matériel perfectionné.

Ils prennent la voie de l'Atlantique et du Pacifique: Gibraltar, La Martinique où se tait la première escale, Panama, l'immense Pacifique pour débarquer à Nouméa, après une traversée de 20.000 kilomètres qui durera au moins deux mois, et qui leur aura fait faire la moitié du tour du monde en bateau, car la Nouvelle-Calédonie est aux antipodes de la France.

L'arrivée à Bourail

Puis les «conquistadors» gagneront, sur les bords du Daour, près de Bourail, le terrain où ils doivent s'installer et fonder peut-être une nouvelle cité qui s'appellerait Nordville. Ils comptent y arriver vers le 15 janvier, au meilleur moment de l'année.

Ils trouveront en Nouvelle-Calédonie un plus beau voyage.

climat presque idéal, la moyenne de la température étant de 18°, le minimum 5° et le maximum 33° pendant quelques jours. L'année est partagée en deux saisons: la saison chaude allant de décembre à la mi-mars.

Le climat est très favorable aux Européens et ce n'est pas pour rien que l'on a appelé la Nouvelle-Calédonie la plus belle île du monde. Malheureusement, les cyclones n'y sont pas rares.

Le principal but poursuivi est la culture du coton à laquelle pourront être adjointes certaines autres cultures coloniales.

L'exploitation

L'exploitation porte sur trois mille hectares mis en valeur en commun pendant quatre ans.

La culture du coton, en Nouvelle-Calédonie a jusqu'à présent donné d'excellents résultats. Mais avant de récolter et même de planter, il faudra défricher. On ne peut escompter que la première année soit fructueuse. Mais les planteurs ne sont partis qu'en connaissance de cause.

La culture établie, sur un terrain qui coûte environ 125 fr. l'hectare, le rapport est de 1.200 à 1.500 kilos à l'hectare, pouvant laisser un bénéfice de 3.000 à 4.000 francs. Le cotonnier de la Nouvelle-Calédonie produit pendant cinq années consécutives un coton très blanc, d'un rendement trois ou quatre fois supérieur à celui des autres colonies.

L'organisation de la colonie

La Coopérative est méthodiquement organisée et dotée de tous les services, hygiéniques, médicaux, etc...

Elle a à sa tête, ainsi que nous l'avons dit, M. Lafont, agronome colonial, spécialiste de l'exploitation des cotonneraies. Elle a l'appui des autorités de l'île et en particulier de M. Laug, maire de Nouméa, qui est venu en France en vue de préparer cette expédition.

C'est avec une sympathie émue que nous voyons partir pour l'île lointaine ces hardis ouvriers de la prospérité française, dont certains emmènent avec eux femme, enfants, tout ce qui les porte à agir si audacieusement.

Au vaisseau...

« La fortune, dit le proverbe, sourit aux audacieux. » Puisse-t-il, pour les colons du Nord, dire vrai! Puisse l'île de beauté devenir pour eux l'île fortunée ! Au vaisseau qui emporte tous ces espoirs, nous souhaitons le

Les élections provinciales en Belgique

LES PREMIÈRES CONSTATATIONS

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 9 novembre 1925

Les résultats connus ce matin, sont encore fragmentaires; mais tous les journaux se disent contents des élections de dimanche. La presse libérale, bien que ses candidats n'améliorent nulle part leur situation au point d'augmenter sérieusement leur influence en quelque conseil, dit que le pays a réagi contre l'esprit des élections législatives. Il est de fait que les libéraux ont gagné des voix à Bruxelles, Anvers, Alost, La Louvière, Nivelles, notamment. Mais ces voix appartiennent, plutôt à des électeurs mécontents qui ont voté, le 5 avril dernier, pour les socialistes, par protestation contre la vie chère et qui sont revenus aux libéraux le 8 novembre, parce que les socialistes ont failli à toutes leurs promesses.

Les socialistes, de leur côté, sont heureux parce qu'ils avancent sérieusement dans la province de Namur où, aux dernières nouvelles, ils gagnent six sièges. Dans le Limbourg, ils enregistrent aussi des gains à St-Tuond, à Hasselt, à Looz. Dans le Luxembourg, ils améliorent leurs positions. En revanche, ils perdent la majorité absolue dans une des deux provinces rouges: Liége et s'ils la gardent dans le Hainaut, ils sont obligés de noter un [illegible] sérieux de leurs forces, notamment dans le bassin de Charleroi.

Du côté catholique on s'applaudit surtout d'avoir maintenu les positions occupées. Etant donné le trouble causé dans beaucoup d'esprits par la conclusion du cartel catholico socialiste au Gouvernement, et aussi par l'impuissance de ce cartel d'améliorer, jusqu'ici, les lourdes difficultés de l'existence, les catholiques ne pouvaient espérer un redressement décisif. Tournai, Ath, cependant est pour eux une brillante victoire. Mais ils perdent la majorité absolue à Namur. Ils se présentaient là-bas, d'ailleurs, en ordre dispersé. La division régnait dans leurs rangs. Et, naturellement, les adversaires en ont profité.

C'est par la désunion que le parti catholique belge s'est affaibli, de plus en plus, dans le passé. C'est par la désunion qu'il se perdra. La défaite de Namur, après la défaite du 5 avril dernier, en est une nouvelle preuve. Nous n'avons pas à rechercher ici sur quelles épaules pèsent les responsabilités de cet état de choses. Nous notons les faits. Et ceux-ci donnent raison à la parole évangélique: « Tout royaume divisé périra ».

Voilà les premières impressions que l'on peut dégager, ce lundi, des élections provinciales. Les résultats définitifs ne changeront que légèrement ces grandes lignes de la situation. Quand ils seront définitivement connus, on pourra se faire une idée un peu plus précise de la position toujours confuse des trois grands partis politiques belges.

S...

UNE TRAGIQUE EXPLOSION dans les Landes

DEUX MORTS, UN BLESSÉ

A Orx (Landes), les époux Caussade faisaient sécher de la poudre sur la plaque de leur foyer. Une longue étincelle ayant sauté, une formidable explosion s'est produite.

Au milieu des débris, M. et Mme Caussade ont été trouvés horriblement brûlés; ils ont succombé à leurs blessures, malgré les soins immédiats qui leur ont été prodigués.

Une jeune fille de 20 ans, qui se trouvait dans une pièce voisine, a été brûlée sur tout le corps, mais on espère la sauver.

En jouant avec un revolver un enfant blesse mortellement son petit camarade

Nancy, 9 novembre. — Deux enfants de [illegible] ans, André Gillet et Gilbert Pilon s'amusaient dans la salle à manger des parents de l'un d'eux. Fouillant dans les meubles, ils trouvèrent un revolver. Le petit Gillet manœuvra l'arme qui, par malheur, était chargée. Un coup de feu retentit et une balle trouva le corps de Gilbert Pilon. La pauvre petite victime a été transportée à l'hôpital dans un état désespéré.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.